

**ASSOCIATION DES SENATS, SHOORA ET
CONSEILS EQUIVALENTS D'AFRIQUE ET DU
MONDE ARABE ((ASSECAA))**

**Vers un partenariat afroarabe
sur tous les plans**



**Aperçu sur l'association,
ses objectifs et ses organes exécutifs**



Fondation

Le premier pas de la Création de l'association s'est fait à Nouakchott, en République Islamique de Mauritanie lors de la réunion des Présidents des Conseils de la Shoora et des Sénats d'Afrique et du Monde arabe du 21 au 23 février 2001 consacrée pour délibérer sur la possibilité d'établir une entité parlementaire visant à renforcer la coopération entre l'Afrique et le Monde arabe qui inclut Chambres hautes en Afrique et dans le Monde arabe comme c'est le cas en Europe.

Les Présidents des Sénats, Shoora, et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe se sont réunis à Rabat, Royaume de Maroc, les 6 et 7 Juin 2002 et ont convenu de la création d'une entité sous le nom de l'Association des Sénats, Shoora et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe.

Lors de la réunion tenue à Sana'a du 25 au 27 avril 2004, les fondateurs de l'Association, Présidents des Sénats, Shoora et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe, ont approuvé la création de l'Association

Conseils / Sénats membres

Le Conseil national des provinces d'Afrique du Sud

Le Conseil de la nation d'Algérie

La Chambre des chefs du Botswana

La Chambre de la Fédération d'Éthiopie

Le Sénat du Gabon

Le Conseil Al-Ayan de Jordanie

Le Sénat de la République islamique de Mauritanie

La Chambre des conseillers du Maroc

Le Conseil national de Namibie

Le Sénat du Nigéria

Le Sénat du Royaume d'Eswatini

Le Conseil Shoora du Yémen

Le Conseil des États du Soudan

Le Conseil Shoora d'Arabie saoudite

Le Conseil Shoora du Qatar

Le Conseil Shoora de Bahreïn

Le Conseil Shoora d'Égypte

Le Sénat du Congo

Le Sénat du Burundi

Le Sénat du Cameroun

Le Sénat de la République démocratique du Congo

Le Sénat du Zimbabwe

Le Sénat de Royaume du Lesotho

Le Sénat de la République de Côte d'Ivoire

Le Sénat de la République de Guinée équatoriale





Objectifs de l'Association

- Encourager, appuyer et développer les régimes des Conseils parlementaires à deux chambres législatives à l'intérieur comme à l'extérieur des pays africains et arabes;
- Encourager et appuyer la coopération dans les domaines économique, politique, social et culturel entre les pays Africains, Arabes et dans le monde entier;
- Organiser de façon normale des réunions et discussions entre les pays membres de l'Association des Sénats, Shoora et Conseil équivalents d'Afrique et du monde arabe. Il en est de même de la faculté d'entreprendre des rencontres conjointes en vue de faciliter la coopération et l'échange d'expertise;
- Organiser les efforts des Conseils des Sénats, Shoora et Conseils équivalents au sein des Séminaires, Symposium dans les organisations régionales et internationales;
- Echange des d'informations sur les sujets relatifs aux intérêts communs dans le cadre des domaines nationaux et internationaux, la prise des recommandations nécessaires et la prise des décisions pratiques
- Développer de manière sans équivoque les efforts tendant à l'éveil démocratique; Renforcer, encourager et protéger le rôle des organisations liées aux droits de l'homme et à la Société Civile .

ORGANES DE L'ASSOCIATION

1 - CONFERENCE

La Conférence est constituée des délégations désignées par les conseils membres. La présidence de la conférence est assurée par le pays hôte. La Conférence se tient aux dates et lieux fixés par le Conseil de l'Association, à chaque fois que ce dernier juge cela nécessaire et ce, pour étudier les questions qui lui sont proposées à condition de la présence de la majorité absolue.

2 - CONSEIL DE L'ASSOCIATION

Le Conseil de l'Association est constitué de deux membres de chaque groupe, nommés par ce dernier avant la tenue du Conseil.

Chaque groupe peut désigner des membres supplémentaires dont le nombre ne dépasse pas trois.

La Présidence du Conseil est annuelle et l'alternance se fait selon l'ordre alphabétique des noms des pays membres.

Le groupe concerné par la présidence peut désister au profit du groupe qui le suit dans l'ordre alphabétique.

Le Conseil de l'Association s'occupe des tâches suivantes.

Etudier et approuver le projet de budget annuel de l'Association, fait le bilan et approuve la clôture de budget de l'année précédente.

Etablir et modifier les règlements intérieurs, financiers, administratifs, et autres, en accord avec la majorité des deux tiers des membres présents.

Désigner le Secrétaire Général de l'Association ainsi que ses deux adjoints. Désigner un comptable juridique et fixer ses honoraires.

Analyser le rapport annuel présenté par le Secrétaire Général ,Etablir l'ordre du jour de la conférence et décider les sujets de à se mettre à la discussion.

3 - LE SECRETARIAT GENERAL

Le Secrétariat Général de l'Association est doté d'un siège situé à (Sana'a).

Le Conseil de l'Association désigne un Secrétaire Général à la majorité de deux tiers des membres présents sur proposition d'une Chambre et avec le soutien d'un autre conseil.

Le Secrétaire Général devrait être désigné parmi les personnalités les plus expérimentées dans le domaine parlementaire et jouissant des qualifications reconnues dans les domaines scientifique et administratif.

La durée du mandat du Secrétaire Général est de trois ans, renouvelable pour une fois, son salaire et ses indemnités sont fixés par le Conseil.

Le Secrétaire Général a deux assistants; l'un représente les pays arabes l'autre représente les pays africains.

Le Conseil désigne, sur du secvetaire general deux adjoints, l'un pour les pays d'Afrique et l'autre pour les pays arabes ainsi qu'un nombre suffisant de collaborateurs, de directeurs et de fonctionnaires, en prenant en considération au mieux, leurs expériences et (la représentativité des pays membres de l'Association.)

Parmi les fonctions du Secrétariat Général figurent ce qui suit :

Préparer les sujets qui seront soumis aux Conseils et aux Conférences de l'Association; ainsi que préparer les dossiers, documents, rapports, procès verbaux et correspondances nécessaires aux travaux du Conseils et Conférence de l'Association ;

Poursuivre la mise en oeuvre des programmes et des activités adoptées par la Conférence de l'Association. Organiser et gérer les consultations permanentes et les contacts entre les Conseil / Sénats membres , l'Association et les organisations internationales ;

Informers le Conseil / Sénats membres des décisions et des recommandations



Aperçu sur les activités de l'association

- L'Association des Sénats, Shoora et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe s'occupe de l'organisation des réunions annuelles pour ses Conseils/ Sénats membres axées sur des questions d'intérêts communs.
- Elle prend en charge l'élaboration des études politiques, parlementaires, économiques, commerciales et culturelles et elle encourage également l'échange de visites et d'expériences parmi les pays membres de l'association.
- Elle peut décider sur la proposition d'un Conseil/ Sénat membre d'établir un groupe de travail temporaire composé des Présidents des chambres législatives ou leurs représentants dans le but de mener une étude sur un sujet spécifique.

Adresse

Association Des Senats, Shoora Et Conseils Equivalents D'afrique Et Du Monde Arabe ((ASSECAA))

SANA'A REPUBLIQUE DU YEMEN

P.O Box : 8899

Tel.: No. : 00967-1-433924
00967-1-433925
00967-1-433926

Fax: 00967-1-433927

E-mail: assecaa@gmail.com

site web : <https://www.assecaa.org>

Président d'ASSECAA



S.E. Mohamed Ould Errchid
Président La Chambre des
Conseillers du Maroc et actuel
président de l'Association.



S.E. Naam Miyara
Ancien Président La Chambre des
Conseillers du Maroc et Ancien
président de l'Association
2020-2024.



S.E. Abdelhakim Benchemach
Ancien Président La Chambre des
Conseillers du Maroc et Ancien
président de l'Association
2017- 2020.



S.E. Omer Suleiman Adam
Président du Conseil des Etats du
Soudan et Ancien Président de
l'Association de 31 mars 2016 au
20 septembre 2017



S.E. Yalew Abate
Ancien Président de la Chambre de
la Fédération de l'Ethiopie
Ancien Président de l'Association
du 5 octobre 2015 au 20 mars 2016



S.E Ato Kassa Teklebrhan
Ancien Président de la Chambre
de la Fédération de l'Ethiopie
Ancien Président de l'Association de
4 avril 2014 au 5 octobre 2015.

Président d'ASSECAA



S.E. Ali Bin Saleh Al-Saleh
Président du Conseil Shoora du
Bahreïn , Ancien Président de
l'Association 2013



**S.E. Honorable Gabriel
NTISEZERANA**, Ancien
Président du Sénat du Burundi,
Ancien Président d'ASSECAA
pour 2012



**S.E Madame Rose Francine
Rogombé**, Ancien Président
du Sénat du Gabon et Ancien
Président d'ASSECAA
pour 2011



**S.E le Dr. Mohammed Al-Cheikh
Biadillah**, Ancien Président de la
Chambre des Conseillers du Maroc et
Ancien Président d'ASSECAA pour
2010.



S.E Mr. Ali Yahya Abdullah,
Ancien Président du Conseil
des Etats du Soudan, Ancien
Président d'ASSECAA
pour 2009



S.E Mr. Abdul Aziz Abdul Ghani,
Ancien Président du Conseil Shoora
du Yémen et Ancien Président
d'ASSECAA 2004 - 2008

Direction du Secrétariat de l'ASSECAA



M. Abdulwasie Yusuf Ali
Secrétaire Général
(originaire de la République
Fédérale
Démocratique de l'Ethiopie)



Mr. Mohammed M. Al-Tayeb
Secrétaire Général Adjoint
pour les affaires
politiques et culturelles
(originaire de la République
du Yémen)



Mr. Egwim Nkemjika
Secrétaire Général Adjoint
pour les affaires
administratives et financières
(originaire de la République
Fédérale du Nigeria)